

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 6 juin 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Constant donnant pouvoir à M. Hanotin  
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bedreddine, Mme Abomangoli, Mme Labbé, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Chevreau, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 01-07 du 6 juin 2019

### DÉPLACEMENT À MARSEILLE – MANDAT SPÉCIAL CONFIE À UN CONSEILLER DÉPARTEMENTAL.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L3123-19,

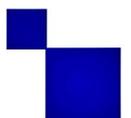
Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu les crédits disponibles au budget départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- CONFIE un mandat spécial à M. Stéphane Troussel, président du conseil départemental, pour se rendre les 11 et 12 juin 2019 à Marseille à l'occasion de la visite du Comité international olympique ;



- PRÉCISE que les dépenses correspondant à ce déplacement seront prises en charge et imputées au budget départemental.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*